

Classification du néolithique lacustre suisse

Autor(en): **Vouga, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **31 (1929)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-161014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALTERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH
NEUE FOLGE □ XXXI. BAND □ 1929 □ 2. HEFT

Classification du néolithique lacustre suisse.

Par *P. Vouga*.

Lorsque je me suis risqué, dès 1920, à lancer mon «Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification» (Ind. Ant. suisses, 1920, p. 228—235; 1921, p. 89—100; 1922, p. 11—22; et Archives suisses d'Anthropologie générale, IV, 4, p. 277—286), j'ai pris soin de dire «qu'il serait ridicule de proposer une classification après une seule campagne», et je terminais mon 3^e rapport en concluant qu'il serait «prématuré de chercher à établir une classification générale en s'appuyant sur deux gisements seulement». Je ne saurais dès lors accepter le reproche qui m'a été fait à plusieurs reprises de baser mon système sur une constatation par trop locale, et de le généraliser trop aisément.

Qu'il me soit permis d'abord de répéter que je n'expose pas un *système*, mais des *faits* scientifiquement constatés, et qu'il est toujours loisible de contrôler en consultant le Journal des fouilles, où les circonstances de chaque trouvaille sont minutieusement détaillées. Et n'est-on pas en droit de conclure du particulier au général, lorsque chaque fouille nouvelle vient confirmer les constatations antérieures? Toute loi expérimentale repose exclusivement sur ce principe-là.

I. Historique des découvertes.

Afin de dissiper toute équivoque sur le crédit à attribuer à chacun des objets qui constituent les éléments de ma classification, je me vois contraint de répéter comment la *Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique* conduit les fouilles systématiques sur lesquelles je me base, et d'énumérer où des recherches ont été effectuées depuis la découverte, en 1919, du fameux gisement d'Auvernier, qui servit de base à mon projet de classification.

Lorsque la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique — qui venait de terminer l'exploration de la Tène — eut décidé, en 1918, de pour-

suivre ses travaux en cherchant à établir, par la stratigraphie, la classification, réclamée de partout, du néolithique lacustre, elle entreprit une série de sondages dans les stations les plus connues et les plus accessibles de la rive neuchâteloise comprise entre l'embouchure de l'Areuse et le canal de la Thielle, seul territoire alors concédé par l'État au Musée communal de Neuchâtel.

Comme la station principale d'Auvernier paraissait exploitée à fond, les recherches débutèrent par une tranchée ouverte à l'extrémité est de l'emplacement piloté, et dirigée non pas vers le centre hypothétique du gisement, mais obliquement, en suivant ce qui paraissait être le bord de la bourgade, côté terre. Cette disposition présentait l'avantage théorique de nous permettre de nous diriger vers le centre dès que nous aurions reconnu une stratification vierge. Mais comme, au bout de plusieurs semaines de recherches, nous n'avions rencontré que du sable, strié parfois de minces couches végétales formant la couche archéologique, nous dûmes renoncer momentanément à cette méthode et procéder d'une façon empirique, par sondages, dont le résultat fut longtemps négatif.

Enfin, après avoir reconnu, grâce à une série de grattages superficiels, que nous nous trouvions en terrain presque intact partout, nous avons délimité un carré de 4 m. de côté, qui représentait la plus grande superficie dont nous estimons pouvoir évacuer l'eau sans trop de frais, dès qu'elle aurait atteint la hauteur probable de un mètre à 1,20.

Sur tout le pourtour de ce carré — enclos de barrières afin, surtout, d'éviter qu'en sautant sur une couche dégagée on ne détériorât les objets qu'elle pouvait receler — nous avons disposé une série de jalons arrêtés tous au même niveau (ce qui nous donnait un zéro absolu pour la détermination des profondeurs), et distants l'un de l'autre d'un mètre exactement. Il nous suffisait dès lors de tendre des fils à travers le champ de fouille, de l'un quelconque des jalons à son correspondant, pour diviser notre terrain en mètres carrés, dont la profondeur nous serait donnée, au fur et à mesure que nous approfondirions notre fouille, au moyen d'un fil à plomb gradué. Il est clair que, si la nécessité s'en faisait sentir, rien ne nous empêchait d'établir des jalons intermédiaires grâce auxquels nous divisions notre champ d'opération en autant de parties de mètres carrés que nous le désirions.

Ces dispositions prises, nous avons enlevé et transporté au loin, afin d'empêcher toute infiltration, la totalité de la couche superficielle, formée d'un mélange non stratifié de sable, de gravier, et d'humus, et d'une épaisseur moyenne de 35 cm.; au-dessous de cette couche superficielle, vierge d'objets (exception faite de quelques tessons roulés par les vagues) s'étendait un cailloutis de même épaisseur, présentant quelques infiltrations sableuses, et dans lequel apparaissaient les premiers objets *in situ*; nous avons déblayé cette deuxième couche — pour nous, la première couche archéologique en place — comme nous avons fait de la première puis, avant de procéder à l'exploration de la couche tourbeuse mise au jour par nos travaux de déblaiement, nous avons pris soin de

taluter tout le pourtour du champ de fouille, afin d'éviter l'infiltration possible d'un objet de la couche supérieure dans la couche inférieure.

Et ainsi de suite, pour tous les niveaux successivement reconnus. Comme le terrain n'était pas absolument vierge, nous ne tenions aucun compte des objets recueillis en terrain douteux, et ne les inventorions que pour mémoire; par contre, toute trouvaille faite en sol manifestement vierge était non seulement reportée sur le plan, dressé pour chacun des niveaux archéologiques constatés, mais encore munie d'un numéro d'inventaire et d'une date déterminant l'ordre de succession des objets tel ou tel jour de fouille. Ainsi: A 1882 2/31 signifie que l'objet trouvé figure dans le catalogue général du Musée d'archéologie sous la rubrique Auvernier, n° 1882, que c'est le 2 objet recueilli le 31 (octobre). Pour découvrir le mois, il suffit de se reporter au Journal des fouilles, lequel, rédigé au fur et à mesure des opérations, indiquera à son tour, au n° 1882 2/31 qu'il s'agit d'octobre 1919, et que le dit objet, une hache dans sa gaine à talon allongé, a été trouvé, à 1,23 m. de profondeur, dans le secteur p. 2, du plan relatif à la deuxième couche archéologique de la fouille entreprise en 1919 à Auvernier. En ce qui concerne le plan, il est facile de comprendre qu'il a été divisé, à la façon des cartes géographiques, par des lettres dans le sens sud-nord, et par des chiffres, dans le sens est-ouest.

Le matériel ainsi recueilli et inventorié peut donc être contrôlé en tout temps, et nulle supercherie ne semble possible. Nous nous croyons dès lors autorisés à affirmer que les constatations faites dans nos recherches valent bien celles de n'importe quelle autre fouille systématique.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte d'après la photographie de l'angle N-E de notre champ de fouille (fig. 1) - en effet, le carré de 4 m. de côté fut dans la suite prolongé à différentes reprises jusqu'à constituer une surface d'exploration de 53 m. carrés, qui furent totalement extraits à une profondeur moyenne de 1,90 m., ce qui fait une centaine de mètres cubes! — la stratigraphie est la suivante, en commençant par le sol actuel, et en examinant la coupe où le terrain était absolument vierge, c'est-à-dire derrière l'ouvrier, jeune homme de 1,58 m. qui peut servir de jalon:

1° Apport moderne, mélange d'humus et de pierre, 30—40 cm, d'épaisseur (jusqu'à hauteur de tête de l'ouvrier-jalon).

2° Amalgame peu tassé de sable tourbeux, de cailloux et de limon, mélangé parfois d'humus, 20—30 cm. (jusqu'à hauteur de l'épaule). Ossements, tessons de poterie, objets divers.

3° Tourbe mêlée de menus morceaux de bois, d'ossements, de nombreux tessons de poterie. Couche compacte et homogène, à la base de laquelle se rencontrent parfois d'assez gros galets. Son épaisseur oscille entre 20 et 30 cm. (jusqu'à hauteur de la ceinture).

Exception faite de la bande du tout premier plan, à droite, ces trois couches ne sont pas visibles sur la partie de droite de notre photo, pour la bonne raison que le terrain n'y était pas vierge, un sondage antérieur ayant été poussé

jusqu'à la couche de sable (n° 4), qu'on avait probablement prise alors pour le sol primitif.

4° Sable strié de minces couches de tourbe, 20 cm. (jusqu'au haut des cuisses).

5° Couche de débris organiques rappelant la troisième, mais moins tourbeuse, 30—40 cm. (jusqu'à hauteur du genou). Ossements, tessons moins nombreux que dans la couche 3, objets nombreux.



Fig. 1. Angle N-E du champ de fouille d'Auvernier. (Photo S. Perret).

6° Limon d'une épaisseur moyenne de 30 cm., rappelant à s'y méprendre la craie lacustre (jusqu'à mi-jambe). Aucun objet.

7° Sable bleuté de 20—25 cm. d'épaisseur. Ni ossements, ni objets, comme pour la couche précédente.

8° Faible couche de débris végétaux mélangés de sable bleu, de tessons et d'ossements divers, 5—10 cm. (sous les pieds).

9° Sable bleu, suivi de craie lacustre, épaisseur indéterminée.

A tout prendre, la couche 8 ne représente qu'un aspect de la couche 7 et du sommet de la couche 9, reconnaissable uniquement à la présence de vestiges d'une occupation humaine, lesquels sont comme incorporés dans le sable.

Comme les couches 1, 4, 6, 7 et 9 sont vierges de tout vestige d'occupation humaine, il en découle que le terrain exploré présente les traces de quatre établissements successifs, correspondant aux couches 2, 3, 5 et 8. Or, si la séparation des couches 2 et 3 ne réside guère que dans l'aspect général du terrain, les

couches 5 et 8 sont nettement isolées de toute autre strate productive par une épaisse couche de sable aussi bien au-dessus qu'au-dessous. On est donc en droit, a priori, de les considérer comme indépendantes, relativement aux deux occupations supérieures qui, évidemment, se sont succédé sans long hiatus. Théoriquement, nous sommes en présence de trois niveaux, dont le supérieur offre deux aspects distincts ¹⁾.

Néanmoins je crois préférable d'étudier les différents objets recueillis dans chacun des quatre niveaux, que j'appellerai dès maintenant: *énéolithique*, correspondant au niveau supérieur (couche 2); *néolithique récent*, correspondant au deuxième niveau (couche 3); *néolithique moyen*, correspondant au troisième niveau (couche 5); *néolithique ancien*, correspondant au quatrième niveau (couche 8).

L'étude comparée des objets recueillis dans chacun des niveaux — faite, je dois le répéter, sans aucune idée préconçue, donc sans parti-pris — révèle d'abord une chose toute naturelle, à savoir qu'un certain nombre d'objets sont identiques dans tous les niveaux. On en conclura donc, d'une part, qu'ils ne sauraient être retenus comme éléments de classification, d'autre part, que le type définitif était déjà réalisé au moment où les premiers néolithiques vinrent s'établir sur nos lacs.

(Et je suis également disposé à en déduire, mais par hypothèse, non par constatation, que ces premiers occupants ne furent pas les pionniers du néolithique.)

Le résultat important de l'étude comparée des divers mobiliers mis au jour réside, de toute évidence, dans les dissemblances constatées. Mais, comme il serait téméraire de conclure d'après un seul gisement, je prends la liberté, avant de les exposer, de poursuivre l'historique des fouilles entreprises par la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique, afin d'éviter les redites et de prouver, en même temps, que les considérations émises ne reposent pas sur l'étude d'un seul gisement, mais sur une imposante série de recherches.

Après l'exploration du champ de 53 m² qui nous fournit la base de la classification, nous avons tout d'abord terminé la fouille de la tranchée initiale, où nous avons pu, entre autres, retrouver les quatre niveaux, mais à peine indiqués par une mince strie de fumier lacustre, dans lequel se sont cependant rencontrés nombre d'objets typiques. Cette fouille n'a servi qu'à nous confirmer dans nos constatations antérieures, tout en fournissant un certain nombre d'indications précieuses relatives à la topographie de la baie d'Auvernier à l'époque néolithique.

Les recherches à Auvernier avaient exigé deux années (1919 et 1920); en 1921, profitant des eaux excessivement basses, nous avons pratiqué des sondages dans de nombreuses stations habituellement submergées, ou dans les-

¹⁾ A mon avis, mais c'est pure hypothèse, ces deux aspects proviennent de ce que le sommet du niveau supérieur a été cultivé, par conséquent labouré comme on pouvait le faire alors, par les lacustres de l'âge du bronze, dont les établissements se trouvaient dans le voisinage immédiat.

quelles il est difficile, vu la nature sableuse du sous-sol, de creuser profondément par hautes eaux et même à un niveau moyen du lac.

Malheureusement, partout ces sondages furent négatifs; ils nous apprirent seulement qu'il n'y a plus rien à attendre de la station de Préfargier, vidée jusqu'à la marne primitive lors de l'édification de la terrasse bordant la grève de la Maison de santé. La fameuse station de Saint-Blaise, où des sondages furent ensuite tentés, fut également reconnue ou exploitée à fond, ou comblée par le talus formant l'esplanade de la gare de la Directe Berne-Neuchâtel. Ce qui subsiste de la station néolithique de Champréveyres (au sud d'Hauterive) appartient à deux occupations non superposées: celle de l'est, sensiblement plus à l'intérieur des terres, remonte au néolithique moyen; celle de l'ouest, à l'extrême bord du lac par eaux basses, au néolithique récent. L'emplacement de Monruz a été très peu occupé; il n'existe plus qu'une seule couche, fort mince, laissée par des Néolithiques récents. Inutile de chercher des renseignements sur la station du Crêt, à Neuchâtel même, puisqu'elle se trouve actuellement sous la route passant entre le jardin public et l'Eglise catholique. Comme nous cherchions confirmation des résultats d'Auvernier, et que cette station était la dernière de la zone concédée au Musée de Neuchâtel, le Conseil d'Etat voulut bien nous autoriser à poursuivre nos recherches dans les grèves situées à l'ouest de l'embouchure de l'Areuse. De nombreux sondages effectués dans la baie de Bevaix, notamment à la célèbre station de Treytel, finirent par nous donner des résultats appréciables, sur lesquels je suis obligé d'insister quelque peu car c'est à eux surtout que je dois de pouvoir réfuter les hypothèses, pour le moins risquées, de Reinerth.

Quoique l'emplacement de Treytel ait été si ravagé qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'y pratiquer une fouille sérieuse sur une superficie autorisant quelques conclusions, il nous fut néanmoins donné, les anciennes fouilles ayant consisté en une série de creux aussi voisins que possible l'un de l'autre, de tomber sur deux ou trois parties restées intactes entre ces anciens creux. Grâce aux objets recueillis en place dans les trois niveaux archéologiques successifs que nous avons pu relever à Treytel en descendant jusqu'au blanc-fond primitif, je suis à même d'affirmer, et de prouver, que ces trois niveaux correspondent absolument aux trois niveaux supérieurs d'Auvernier, et que, par conséquent, la station de Treytel ne connaît pas le néolithique ancien.

Comme Reinerth voit dans le niveau inférieur de Treytel le représentant typique de la céramique occidentale (*Die jüngere Steinzeit der Schweiz*. p. 163) et qu'il le considère comme le plus ancien néolithique du lac de Neuchâtel, je donne à fig. 2 les objets recueillis lors de nos dernières recherches (1921) dans ce niveau inférieur en place, et prie le lecteur de juger par lui-même en les comparant à ceux du néolithique moyen que les dernières fouilles nous ont livrés et qui sont reproduits à Pl. IV ¹⁾.

¹⁾ Il eût suffi, du reste, pour constater l'identité du niveau inférieur de Treytel avec le néolithique moyen d'Auvernier, de comparer la fig. 4, p. 25, du 8^e rapport de la Société suisse de Pré-

La question de Treytel étant ainsi liquidée, nous avons exploré la station de Saint-Aubin, exactement au lieu-dit Port-Conty. Les premiers coups de pioche nous ayant révélé que nous avions des chances de trouver, sous une couche archéologique en grande partie exploitée, une deuxième couche absolument intacte, protégée qu'elle était par une épaisse couche de limon sableux que les explorateurs précédents avaient prise pour la craie lacustre primitive, nous



Fig. 2. Mobilier caractéristique du niveau inférieur de Treytel, correspondant au néolithique moyen. (Photo V. Attinger, Neuchâtel.)

avons immédiatement pris nos dispositions pour une longue série de travaux. Et bien nous en prit, car, après quatre saisons de fouilles, de deux à trois mois chacune, nous n'avons jusqu'ici exploré qu'une très faible partie de l'emplacement. Au point qu'il pourrait paraître prématuré de tirer déjà des conclusions, si les résultats successivement obtenus ne venaient tous corroborer les premières déductions.

Malheureusement, la station de Port-Conty ne connaît pas les quatre niveaux d'Auvernier; elle n'a été occupée qu'à deux reprises, et pas par des bourgades

histoire (1915), ainsi que l'urne de la fig. 3 du 12^e rapport (p. 52), reproduisant des objets de la couche inférieure de Treytel, aux silex et tessons que nous avons publiés de notre néolithique moyen! La preuve de l'identité de la couche supérieure (elle est en réalité susceptible d'être divisée en deux exactement comme à Auvernier) de Treytel avec les deux premiers niveaux d'Auvernier se trouve également dans les fig. 3 et 4 du 12^e rapport, où les tessons de fig. 3 sont du néolithique récent pur, alors que ceux de fig. 4 sont énéolithiques.

immédiatement successives, puisqu'une couche de sable limoneux, d'épaisseur variable, mais mesurant au moins 30 cm., sépare les deux niveaux, dont le supérieur correspond au néolithique moyen d'Auvernier, et l'inférieur au néolithique ancien.

Dans l'espoir de rencontrer les niveaux supérieurs, nous avons procédé, dans l'année 1922, à une série de recherches dans la grande station de Cortaillod. Là encore, nous avons constaté que la station n'a été occupée qu'aux phases ancienne et moyenne, et qu'elle a été beaucoup plus exploitée que Port-Conty. Certaines fouilles de nos prédécesseurs ont même atteint parfois le niveau inférieur, ce qui explique la présence de certains objets typiques du néolithique ancien dans les collections déposées au Musée d'Areuse.

Comme l'exploration du néolithique ancien est infiniment plus facile et plus rémunératrice à Port-Conty qu'à Cortaillod, nous avons abandonné cette dernière station pour pratiquer des sondages dans la baie de Bevaix, toujours dans l'espoir de trouver en place de l'énéolithique, ou tout au moins du néolithique récent. Une fois de plus, nos espérances furent déçues, puisque le seul emplacement exploré qui nous ait livré quelques objets, celui du Châtelard, s'est révélé appartenir au néolithique ancien.

Ainsi, de toutes les stations situées sur la rive neuchâteloise actuellement connues ou exploitables, aucune ne s'est révélée receler, comme Auvernier, quatre occupations successives d'un même emplacement. C'est incontestablement très regrettable au point de vue de la comparaison des mobiliers, mais le mal est bien moins grand qu'il ne semble car les caractères de l'énéolithique sont si nets que cette période est très facile à déterminer.

Mon collègue, M. Muller, conservateur du Musée de Morat, faisant vers la même époque une série de sondages dans les stations des environs de Morat, j'en ai profité pour examiner en sa compagnie le gisement de Greng, qui appartient à l'énéolithique, et a livré une série d'objets identiques à ceux des niveaux supérieurs d'Auvernier.

Il résulte donc des recherches entreprises dans une dizaine de stations que les établissements superficiels ont été exploités à fond, lors de la déplorable époque où l'on ne cherchait que les beaux objets.

Seuls subsistent encore, grâce à l'imposante superficie de la baie, quelques rares emplacements vierges de la station d'Auvernier. Force nous fut donc, pour compléter les renseignements de nous rabattre sur ce gisement déjà connu, en ouvrant de nouveaux champs de fouille sur d'autres parties de l'emplacement. Telles furent les recherches effectuées en 1922 pour le compte du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, et en 1928 pour le Musée national; sans parler de celles que notre Commission y entreprit pour son propre compte à plusieurs reprises.

Et tous ces travaux se sont faits entre les campagnes régulières du printemps et de l'automne pendant lesquelles nous continuions d'explorer la station de Port-Conty! La découverte du néolithique ancien constituant, on ne saurait trop le répéter, une véritable révélation, il était capital, en effet, d'obtenir sur cette nouvelle culture le plus de renseignements possible.

Dès le début des travaux, il fut décidé de délimiter autant que faire se pourrait l'emplacement occupé par la bourgade première; de là la disposition prise d'ouvrir, à partir des quatre points cardinaux, une tranchée de 3 m. de largeur, tendant vers le centre approximatif de la station, caractérisé par une légère éminence. Comme nous levons les plans du pilotis de chacun des niveaux, et prenons des profils des différentes couches mises au jour, rien ne nous sera plus facile, une fois les quatre tranchées réalisées, de délimiter l'emplacement occupé, et de terminer l'exploration des secteurs et du centre. La juxtaposition des divers plans nous donnera ensuite le plan d'ensemble; de même que la comparaison des différents niveaux permettra peut-être d'établir si toutes les constructions étaient édifiées sur l'eau.

Nous n'avons jusqu'ici ouvert que trois des quatre tranchées prévues, sur une longueur totale de 57 m. correspondant donc à une superficie de 171 m², c'est sans doute suffisant pour des constatations typologiques, mais on n'en saurait déjà tirer des conclusions relatives à l'architecture ou à l'édification même des huttes. Et j'aurais certes attendu la fin des fouilles en cours avant de publier ce rapport, si, d'une part, l'attente ne risquait de se prolonger par trop, et si, d'autre part, les hypothèses ne risquaient de prévaloir contre les faits. D'autant plus que les résultats obtenus — quoique susceptibles de révision partielle, et surtout de compléments — sont aujourd'hui tels qu'ils autorisent la détermination d'un certain nombre de gisements à telle ou telle phase du néolithique lacustre, ainsi que j'essayerai de le démontrer dans la troisième partie de ce rapport.

II. Classification du néolithique lacustre.

Malgré le titre de ce chapitre, je ne prétends pas apporter ici une classification définitive de tout le néolithique; je me borne à exposer une série de types, garantis par de nombreuses recherches stratigraphiques, qui peuvent servir de jalons ou de «fossiles directeurs» dans un domaine à déterminer, et qui permettront peut-être un jour d'établir la classification désirée.

Bien que j'aie déjà publié les éléments essentiels de cette ébauche de classification, soit dans les différents rapports de fouilles parus dans l'Indicateur des Antiquités suisses, soit dans les Archives suisses d'Anthropologie générale (IV, 4), soit, surtout, tout récemment, dans la revue anglaise *Antiquity* (vol. II, n° 8, 1928), d'où je tire une bonne partie des dessins qui illustrent l'article actuel, je crois utile de condenser ici les résultats acquis, la revue anglaise étant peu répandue chez nous.

Généralités: Le néolithique lacustre suisse peut se subdiviser en deux grandes périodes, correspondant à deux cultures nettement différenciées, bien qu'une foule d'objets et de connaissances leur soient absolument communs.

La période archaïque n'est représentée, dans nos stations systématiquement explorées jusqu'ici, que par un seul niveau; alors que la période plus récente peut embrasser trois occupations successives d'un même emplacement.

Comme la phase la plus jeune de la période récente coïncide avec l'apparition du cuivre, je l'ai nommé *énéolithique*, réservant à la phase antérieure le nom de *néolithique récent*, et à la plus ancienne, celui de *néolithique moyen*. La période archaïque devient ainsi tout naturellement le *néolithique ancien*. Mais je ne saurais assez insister sur le fait que l'énéolithique et les néolithiques récent et moyen constituent *une seule période*, et que je ne serais point étonné que des fouilles ultérieures permettent de réduire l'énéolithique et le néolithique récent à une seule phase, dite âge du cuivre.

Les objets communs aux deux périodes — et qui, par conséquent, ne peuvent servir de fossiles directeurs — sont essentiellement tirés de la corne ou de l'os. Ce sont surtout les poinçons, voire les poignards, les lissoirs ou ébauchoirs de potier, dits ciseaux, les haches-marteaux en corne (qui représentent probablement les houes de l'époque), les pioches formées d'un ou de deux andouillers, les peignes à carder, etc. Il en est de même de certaines parures, surtout les dents perforées, déjà connues au paléolithique, et en général des instruments tirés de défenses.

L'examen attentif des centaines de haches trouvées au cours des dernières recherches dans les différents niveaux m'oblige également à classer les haches dans les éléments qui ne peuvent servir à la détermination d'une phase, car tous les types coexistent dès le début de notre néolithique et se maintiennent à travers toute la période. Je persiste donc à prétendre que la forme dépend avant tout du galet utilisé. Il va de soi que si la hache est tirée d'un bloc assez grand, ce qui est surtout le cas des pierres dites nobles : jadéite, néphrite, chloromélanite, elle a souvent été obtenue par sciage et affectera, de ce fait, une section quadrangulaire; alors qu'une hache tirée d'un galet ovalaire gardera tout naturellement sa section ovale. N'oublions pas, cependant, que plus l'ovale tendra vers le cercle, plus on sera obligé d'en marteler les bords, afin d'empêcher la rotation de l'outil dans sa gaine.

Lorsque le silex frais contient encore son eau de condensation, il se laisse aisément façonner, et sa taille peut alors subir des modes qu'on utilisera comme critères; mais il n'en est pas de même des roches alpines qui constituent la matière première des haches lacustres. C'est pourquoi aussi je ne saurais accorder grande créance aux divers systèmes échafaudés sur la forme des haches en matière autre que le silex.

Pour bien démontrer l'exactitude de ce que j'avance relativement aux objets qui ne peuvent servir d'éléments classificateurs, il faudrait évidemment d'abondantes illustrations. Faute de place, je me vois contraint de ne publier que des haches (fig. 3) provenant du niveau inférieur, afin de prouver la coexistence de tous les types possibles.

Les objets qui doivent être retenus comme fossiles directeurs sont de deux sortes: les uns sont comparatifs et contrôlables dans tous les gisements explorés; les autres, propres à une seule des cultures ou des phases. Comme d'autres découvertes peuvent venir anéantir les fossiles propres, on ne leur accordera

provisoirement qu'une valeur relative; néanmoins, si l'objet est d'usage courant, son absence totale d'un niveau déterminé équivaut à une preuve positive.

Les éléments comparatifs sont surtout fournis par les gaines de hache, la pâte, la forme et le décor de la céramique, la nature, éventuellement aussi la taille, des instruments en silex.



Fig. 3. Haches du niveau inférieur de Port-Conty. (Photo V. Attinger.)

Les éléments propres résident dans certaines parures ou certains instruments caractérisant tel ou tel niveau, dont ils constituent une particularité qui peut avoir une réelle valeur ethnographique.

Afin de donner dès le début une idée claire du néolithique ancien — presque inconnu jusqu'ici, et, en tous cas, jamais admis comme tel — j'en expose en premier lieu les caractéristiques.

(A suivre.)